

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 septembre 2019	N° 2019-575

Convocation du 20 septembre 2019

Aujourd'hui vendredi 27 septembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Léna BEAULIEU à Mme Odile BLEIN
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Brigitte COLLET
M. Alain CAZABONNE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CAZABONNE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas BRUGERE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Arielle PIAZZA
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

M. Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à M. Marc LAFOSSE jusqu'à 11h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Stéphan DELAUX à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 10h45
M. Marik FETOUH à M. Daniel HICKEL à partir de 11h50
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25
M. Alain SILVESTRE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h10
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 septembre 2019	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux	N° 2019-575

Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint Jean-Belcier - Principe de déclassement de la rue Guyart - Décision - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Au sein du périmètre de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint Jean-Belcier dans l'Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique, les opérateurs immobiliers Icade et Adim développent un projet sur l'îlot dit « Guyart », afin notamment d'implanter le futur pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse.

Ce projet suppose la désaffectation et le déclassement de plusieurs emprises appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole pour un total d'environ 305 m² :

- Une partie de la rue Guyart, pour une surface d'environ 282 m² destinée à être intégré à l'îlot bâti ;
- Une emprise de 23 m² environ correspondant à un retrait du bâti existant quai de Paludate afin de permettre l'alignement de la future façade.

Ces emprises ont vocation à être déclassées dans le cadre de la mise en œuvre du projet, préalablement à leur cession à l'établissement public Bordeaux Euratlantique (EPABE). Il est à noter que la cession de ces biens par Bordeaux Métropole à l'EPABE est inscrite dans l'avenant n°3 au protocole de coordination des politiques publiques foncières dans l'OIN.

Dans le cadre de l'opération, un ou plusieurs permis de construire vont prochainement être déposés. Il y a donc lieu d'assurer les conditions d'obtention des autorisations d'urbanisme et de fiabiliser la réalisation des phases d'études et pré-opérationnelles du projet, dans l'attente de la désaffectation effective des emprises publiques qui fera l'objet des procédures adéquates et sous réserve du résultat de celles-ci.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L. 318-1 et suivants,

VU le Code de la voirie routière et notamment son article L.141-3,

VU l'avenant n°3 au protocole de coordination des politiques publiques foncières dans l'OIN approuvé par Bordeaux Métropole par délibération du 27 octobre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'une ou des demandes de permis de construire doivent prochainement être déposées sur l'îlot « Guyart » après avoir été validées en commission métropolitaine des avant-projets,

CONSIDERANT que l'assiette de cette opération de la ZAC St Jean-Belcier comprend plusieurs emprises situées rue Guyart et quai de Paludate d'une surface totale d'environ 305m² appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole,

CONSIDERANT que Bordeaux Métropole s'est engagée à vendre ces emprises à l'EPABE selon les termes de l'avenant n°3 au protocole de coordination des politiques publiques foncières dans l'OIN,

DECIDE

Article 1 : Le principe du déclassement d'emprises situées quai de Paludate et rue Guyart à Bordeaux pour un total de 305 m² environ afin de permettre l'aménagement de l'îlot « Guyart » sur la ZAC Saint Jean Belcier est approuvé.

Article 2 : La procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public sera engagée en vue de la réalisation du projet objet de la demande de permis de construire en lien avec l'avancement du projet.

Article 3 : Le dépôt du ou des permis de construire pour la réalisation de l'opération est autorisé sur les emprises publiques dans l'attente de leur déclassement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 septembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 OCTOBRE 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 OCTOBRE 2019	le Vice-président,
	Monsieur Michel DUCHENE

Rue Guyart / Quai de Paludate

PLAN DE DECLASSIFICATION DU DOMAINE PUBLIC

Dossier n° T19_139 Fichier : T19_139.dwg Date : 01/07/2019

COMPLÉMENTS

Indice	Date	Nature

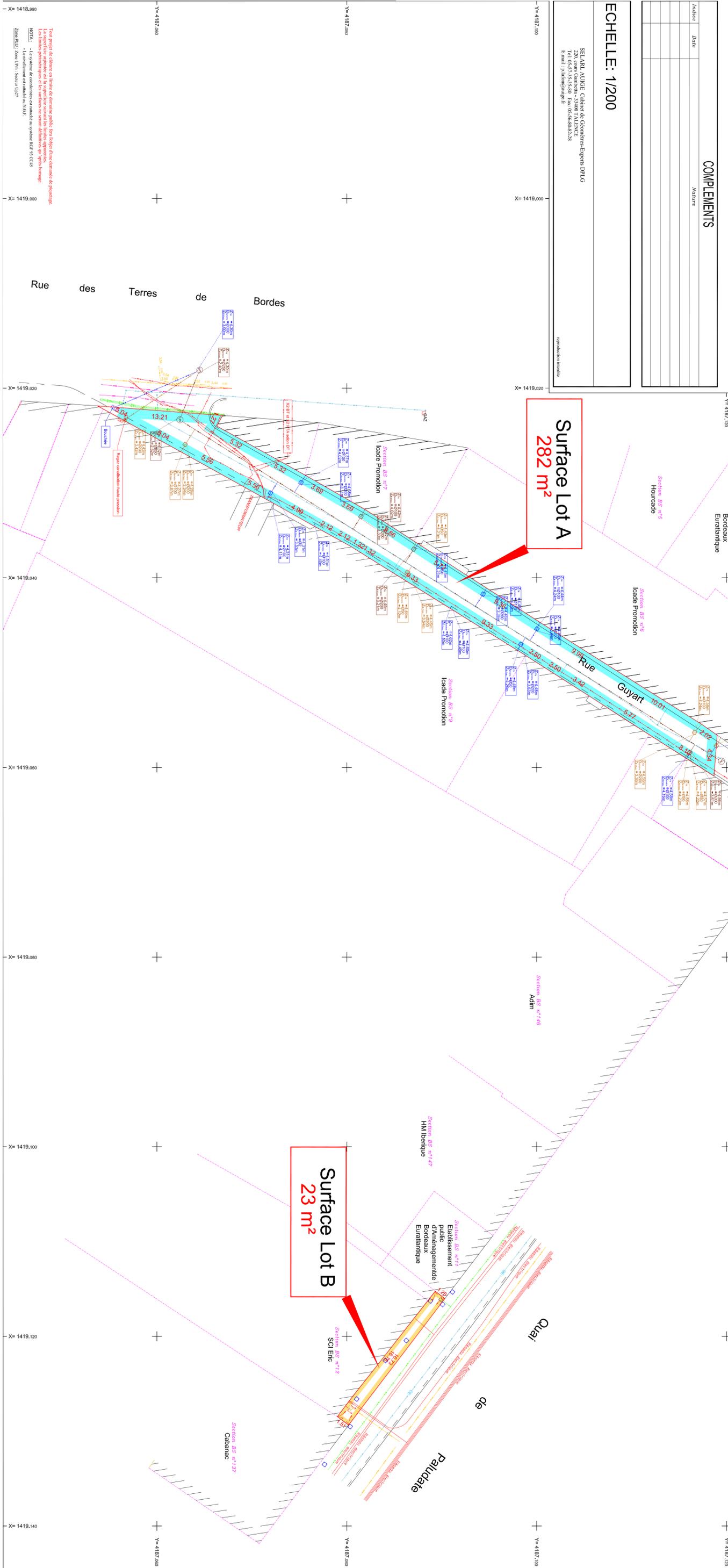
ECHELLE: 1/200

SEIARL AUDICE - Cabinet de Géomètres-Experts DPLG
 Tél: 05.57.53.53.89 Fax: 05.56.86.23.23
 Email: p.aubert@audice.fr

reproduction interdite

	Réseau éclairage public
	Réseau PTT
	Réseau HTA
	Réseau non identifié
	Réseau Fibre optique
	Réseau Gaz
	Réseau Unitaire
	ZRESEAU PROF
	Z TN
	60.76 1.60
	62.36

	Batiments
	Cadastre
	Voie
	Limite
	Emprise réseaux
	Limite de chambre
	Réseau Signalisation Lumineuse Tricolore
	Réseau Oxygène
	Réseau Eau Chaude Sanitaire
	Réseaux Multiples



Tout projet de cédence ou limite de domaine public fait l'objet d'une demande de reconnaissance de l'Etat.
 Les limites de domaine public et les surfaces de voirie sont des données officielles et sont protégées.
 MODA : • Le système de coordonnées est renvoyé au système RGF 93 (CSG)
 Zone RLU : Zone UPM - Section U927